



Par Gérard Touaty

Le sixième et dernier chapitre des Pirké Avoth, porte le nom de « Kiniane Thora », littéralement « l'acquisition de la Thora » parce qu'il est lu avant la fête de Chavouoth, durant laquelle, D.ieu nous donnera une nouvelle fois la Thora. A ce propos, il est intéressant de noter que la Michna emploie, au début de ce chapitre, un terme peu usité. Elle parle de celui qui « s'occupe de la Thora », alors que l'on parle plus souvent de « l'étude de la Thora ». En filigrane, cette lecture vient nous révéler le but pour lequel la Thora fut donnée.

Au niveau de l'homme lui-même, la Thora fut donnée pour que chacun améliore ses traits de caractère defectueux. La Thora est comme un miroir qui nous renvoie notre véritable personnalité, grâce à une étude profonde des textes qui la composent. Mais au niveau du temps et de l'histoire, le but du don de la Thora est différent.

Six chapitres et six millénaires

Pour comprendre cette donnée, nos Maîtres nous rappellent que le monde aura six millénaires d'existence (1). Or, les Pirké Avoth se décomposent en six chapitres. On comprend donc de là, que si le concept « d'occupation de la Thora » est enseigné au sixième (et dernier) chapitre des Pirké Avoth, c'est une allusion au sixième millénaire (dans lequel nous nous trouvons) qui devra être marqué par cette idée.

Au-delà des livres

Que signifie être « occupé par la Thora » ? L'étude décrit une relation intellectuelle et spirituelle avec la Thora alors que « l'occupation de la Thora » renvoie à une activité qui ne se contente pas de l'étude proprement dite, mais qui sous entend une relation avec le monde comme quelqu'un qui est occupé à une activité. Plus précisément « être occupé » signifie porter la Thora au-delà des livres et des lieux d'étude pour la diffuser dans le monde auprès de ceux qui ne la connaissent pas. Cette corrélation vient nous enseigner qu'à la fin du sixième millénaire, à l'approche de la délivrance messianique, la Thora devra sortir du cadre dans lequel elle se trouvait confinée depuis des siècles, pour imprégner la création. L'obligation de l'étudier demeurera mais une donnée nouvelle s'ajoutera. Celle de répandre autour de nous ce que l'on aura étudié. Cette étape nouvelle de l'histoire nous permettra de comprendre une affirmation du Talmud (2) à propos du monde futur. Le texte nous dit : « Heureux celui qui vient ici avec son étude dans sa main ». Le repère du monde futur n'est pas l'étude pour elle-même, expliquent les commentateurs, mais comment cette étude s'est traduite dans la réalité, (dans la main), comment elle a pénétré chaque recoin du monde pour le sanctifier.

Notes

(1) Onzième chap. du traité Sanhédrine

(2) Traité Pessa'him, p.50a